

## Séance publique du 21 juin 2005

### Délibération n° 2005-2729

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Route de Corbas - Aménagement - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie communique au Conseil une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme pour l'exécution des travaux de requalification de la route de Corbas à Mions.

Cette requalification est inscrite dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements votée par le conseil de Communauté en 2002. Cette opération a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 10 juin 2002 et du conseil de Communauté le 14 février 2005.

A ce titre, le conseil de Communauté, en date du 14 février 2005, a autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme de 2 369 000 € TTC.

A la suite d'une transmission tardive d'éléments concernant le financement des déviations de réseaux d'eau usées, le rapport au Conseil du 14 février 2005 n'avait pu être modifié pour inclure un complément de financement de 77 000 € nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Ce dossier, en raison d'une déclaration d'utilité publique (DUP), fait l'objet de deux tranches de travaux :

- une tranche ferme, comprise entre le chemin du Charbonnier et la rue Victor Hugo, sur laquelle la communauté urbaine de Lyon maîtrise le foncier ; la réalisation de cette première phase de travaux est programmée dès l'arrêté de DUP sur les exercices 2006 et 2007 pour un montant estimé à 1 676 000 € TTC,
- une tranche conditionnelle concernant la voie comprise entre la rue Victor Hugo et la rue de la Libération qui nécessite des acquisitions foncières par une procédure de déclaration d'utilité publique ; la réalisation de cette deuxième phase de travaux est à programmer au terme de la prise de possession des parcelles (fin 2006 ou début 2007) pour un montant estimé à 539 700 € TTC.

L'aménagement de cette voirie comporte :

- la mise à l'alignement des propriétés riveraines,
- la construction des trottoirs,
- la reprise de la fondation de la chaussée,
- la création de plantations d'alignement,
- la création de zones de stationnement.

Le montant global de cette opération est :

- études	58 300 € TTC
- foncier	172 000 € TTC
- travaux	2 215 700 € TTC
	<hr/>
total	2 446 000 € TTC

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0512 le 14 février 2005. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 77 000 € en dépenses. Le montant global est ainsi porté à 2 446 000 €,

b) - les travaux pour un montant de 2 215 700 € TTC.

2° - **La dépense** pour les travaux sera imputée sur l'opération n° 0512 - Mions route de Corbas - aménagement de la voirie - pour un montant de 2 138 700 €.

3° - **La dépense** pour les travaux d'assainissement eaux usées sera imputée sur le budget annexe de la direction de l'eau - assainissement eaux usées - pour un montant de 77 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,